

Considérant que le Vice-président(e) est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Candidat :

- Mme Marie-Françoise JOB

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante et les bulletins nuls*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Mme Marie-Françoise JOB : 11 voix.

- Mme Marie-Françoise JOB, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente.

Point n° 3 : Confidentialité

Les membres du CCAS ont l'obligation de respecter une stricte confidentialité concernant les rapports, décisions et informations confidentielles échangés en son sein.

Les membres du Conseil d'Administration appelés à intervenir dans l'instruction de dossiers sont soumis au secret professionnel art 226-13 et 14 du Code pénal.

Point n°4 : Présentation et vote du règlement intérieur

Vu l'article R.123-19 le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à l'établissement du règlement intérieur ;

Ce dernier a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne du Conseil et a un caractère réglementaire.

Le règlement intérieur annexé a été présenté au Conseil d'Administration.

Vu qu'aucune remarque n'a été formulée sur le règlement proposé.

Le CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le règlement intérieur du CCAS de la commune de MAZERULLES.

Point n°5 : Vote du budget 2020

Vu l'excédent de fonctionnement de 869,15 € à la clôture 2019 ;

Vu la subvention de 3 000 € allouée par le Conseil Municipal lors de la séance du 24/06/2020 ;

Vu le projet de budget 2020 ;

Considérant que le budget est équilibré en recette et en dépense pour la section de fonctionnement ;

Le CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 016.15 €

Recettes : 4 016.15 €

Point n° 6 : Présentation du tableau de bord

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de mettre en place un tableau de bord, qui permettra de suivre au fil des années :

- Les personnes fragiles,
- Les différentes actions menées,
- Le budget.

Un projet de tableau est soumis aux administrateurs.

Après en avoir débattu, le principe de l'élaboration du tableau de bord est retenu.

Chaque membre du conseil d'administration doit réfléchir pour la prochaine réunion aux indicateurs qu'il souhaiterait trouver dans le tableau de bord.

Point n° 7 : Divers

- Présentation du classeur d'informations :
Ce classeur est une source d'informations permettant d'éclairer, toute personne qui a besoin d'informer un habitant de la commune sur un problème qu'il rencontre.
Le classeur actuel est une base de travail. Il est proposé à chaque membre du Conseil d'Administration de le consulter individuellement et de proposer des améliorations (organisation, présentation, informations manquantes).
- Aide au tri sélectif :
Cette action a été mise en place par la Communauté de Communes afin que tous les habitants soient à égalité face au tri sélectif. Cette action concerne des personnes présentant un handicap, qui l'empêche d'apporter leurs déchets au Point d'Apport Volontaire. Ces personnes ne doivent pas avoir la possibilité de se faire aider.

Sur notre commune un couple bénéficie de cette action toutes les semaines. Le travail est assuré par l'employé communal.
En cas d'absence de l'employé communal, quel service faut-il proposer ?
Le conseil décide, que pendant l'absence de l'employé, ce service ne sera rendu que tous les quinze jours, par un membre du conseil, à tour de rôle et sur la base du volontariat.
- Présentation des formations seniors en cours et futures :
En raison du confinement, la formation en cours a été reportée au mois de septembre/octobre. Un courrier va être envoyé aux participants pour les informer de la date de reprise de la formation.
Pour 2021 la formation « Bien vieillir chez soi » a été retenue. Il convient toutefois d'attendre la validation par la « Conférences des financeurs ».
- Point sur le projet de formations aux premiers secours :
Lors d'une précédente réunion Dylan KAPPELA, jeune sapeur-pompier volontaire habitant la commune, est venu expliquer au CCAS l'intérêt de former un maximum d'habitants aux gestes de premiers secours.

Un contact a été pris avec le Lieutenant ROUSSEL des pompiers de Champenoux.

Le CCAS souhaite organiser des séances de formation au printemps 2021.

Des séances de 4 heures seront organisées le samedi matin pour des groupes de 10 personnes maximum. En fonction du nombre d'inscrits plusieurs séances peuvent être

programmées à destination d'un public différents, notamment les adolescents, les jeunes parents.

Lors de ces séances, les participants seront formés à l'utilisation d'un défibrillateur.

La commune devra acquérir un défibrillateur pour le 01/01/2021.

- Plan canicule :
Le CCAS est complètement impliqué dans la mise en place et le suivi du plan canicule.
Il est proposé dans un premier temps aux personnes fragiles et isolées de s'inscrire sur un registre. Lorsque les niveaux 3 et 4 du plan canicule sont déclenchés par le Préfet, les membres du CCAS mènent des actions de sensibilisation auprès des personnes fragiles de la commune (appels téléphoniques, visites...)
- Point sur l'opération brioches de l'amitié :
Les membres du CCAS souhaitent reconduire cette opération sur la commune.
- Point sur les ados :
Les sorties, proposées par Valentine DILIBERTO, sont toujours très appréciées.
En 2018, seuls des garçons ont participé à la sortie avec une nuit sous tente sur la base nautique de BURES. Aussi, il convient de proposer des sorties qui plaisent aux filles, comme aux garçons.
En raison des circonstances sanitaires actuelles, il n'y aura pas de sortie en 2020.
Au printemps 2021 : Valentine propose d'organiser une sortie au FORT PELISSIER à Bainville sur Madon avec des activités accropierre, commando ou mission aventure.
Le conseil valide cette proposition.
- Préparation de la fête de Saint Nicolas :
Différents spectacles sont proposés entre 400 et 600 €.
Un mail va être envoyé aux administrateurs pour permettre à chacun de hiérarchiser les spectacles en consultant les sites internet. A l'issue du sondage, un spectacle sera retenu.
Il est proposé d'organiser le spectacle le jour de la Saint Nicolas, soit le samedi 5 décembre 2021. Cette date sera à valider avec l'intervenant retenu.
- Point sur le Téléthon :
La participation du village au TELETHON se traduira comme chaque année par un après-midi musical à l'église le 29 novembre 2020. Les chorales « Les Gloutons » et « Chênes en Chœur » pourraient se produire.
Cependant en raison du COVID 19, elles n'ont pas pu répéter comme elles l'auraient voulu.
Aussi, elles ne peuvent se prononcer sur leur participation avant septembre 2020.
Si le concert ne peut être organisé, le CCAS propose d'organiser un LOTO.
- Point social :
Sur la commune au 15 juin 2020, 8 personnes indemnisables sont inscrites à Pôle Emploi comme « demandeurs d'emploi » :
 - 4 sont en chômage de longue durée,
 - 3 sont en contrat précaire,
 - 1 jeune arrive sur le monde du travail à la fin de ses études.

Fin de séance à : 20h 15